GENERALI VISION OPPORTUNITIES

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

R.C.S. PARIS 918 158 205

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Conseil d'administration 4

Politique d'investissement 5

Comptes annuels

Bilan actif 22

Bilan passif 23

Compte de résultat 24

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 26

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 27

Règles et méthodes comptables 29

Evolution des capitaux propres 32

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice 33

Ventilation de l'actif net par nature d'actions 34

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 35

Exposition sur le marché des obligations convertibles 36

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 37

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 38

Exposition directe sur le marché des devises 39

Exposition directe aux marchés de crédit 40

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 41

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 42

Créances et dettes : ventilation par nature 43

Frais de gestion, autres frais et charges 44

Engagements reçus et donnés 45

Autres informations 46

Détermination et ventilation des sommes distribuables 47

Inventaire 51

Inventaire des opérations à terme de devises 52

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 53

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 55

Synthèse de l'inventaire 56

Résolutions 57

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

Conseil d'Administration

- SYCOMORE ASSET MANAGEMENT, Président et Administrateur, représentée par M. Stanislas DE BAILLIENCOURT,
- GENERALI GLOBAL PENSION, Administrateur, représentée par M. Lahlou HANOUTI ;
- M. Amaury PELTIER, Administrateur.

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Le présent rapport de gestion concerne la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Janvier
La banque centrale européenne a réaffirmé tout au long du mois sa volonté de poursuivre son cycle de baisse de taux, tandis que la FED a davantage été dans la retenue (probable pause jusqu'en juin). Cela a permis au marché actions européen de largement surperformer en janvier. Les premières publications de résultats du secteur bancaire aux Etats-Unis ont été encourageantes, en attendant courant février la majeure partie des autres secteurs. La sortie de l'application d'IA en LLM DeepSeek a généré de nombreuses interrogations dans le secteur technologique, ce qui en a fait, une fois n'est pas coutume, le plus important détracteur de performance sur le mois, même s'il termine en positif.

Février
Dans un contexte politique plus incertain, la crainte de pressions inflationnistes suscitées par le programme de Trump, concrétisée par de mauvais chiffres d'inflation outre-Atlantique, laisse progressivement place à des craintes sur la croissance. La baisse de la confiance des consommateurs et la remontée de l'euro en sont des signes. Les actions européennes poursuivent néanmoins leur bonne performance du début d'année. A l'inverse, les actions américaines, notamment sur les thématiques de la technologie et de l'environnement souffrent. La performance des fonds obligataires est légèrement positive depuis le début de l'année.

Mars
Au mois de mars, les indices américains ont subi une correction significative, notamment en raison des nouvelles barrières douanières imposées par l'administration Trump, ravivant les craintes d'une escalade commerciale. Cette incertitude a particulièrement pesé sur les valeurs technologiques, même si le reste de la cote américaine a également reculé face à des signaux économiques mitigés, comme une consommation en berne et une confiance des ménages fragilisée. En Europe, en revanche, les marchés ont montré un peu plus de résilience, portés par les plans de relance ambitieux, tels que le programme "Rearm Europe" de 800 milliards d'euros pour la défense. Les secteurs cycliques en Europe (défense, industrie, banques) ont surperformé sur le mois.

Avril
En avril, les marchés financiers mondiaux ont été secoués par une forte volatilité, principalement en raison de l'escalade des tensions commerciales. Le CAC 40 a enregistré sa pire baisse depuis deux ans, dégringolant de 3,31 % le 3 avril, tandis que Wall Street a connu des pertes significatives, avec le Nasdaq et le S&P 500 en repli respectif de 2,15 % et 1,57 % le 8 avril. Les Bourses asiatiques, notamment Hong Kong (-10,7 %) et Taïwan (-9,6 %), ont également fortement dévissé.Face à ces incertitudes, les investisseurs se sont tournés vers des valeurs refuges : l'or a atteint un record historique à plus de 3 300 dollars l'once, l'euro s'est renforcé au-delà de 1,13 dollar. La Banque centrale européenne a poursuivi ses baisses de taux, ramenant son taux de dépôt à 2,25 %, avec des anticipations de nouvelles réductions d'ici fin 2025.Malgré un rebond partiel des Bourses européennes en fin de mois (Paris +3,83 % le 10 avril), l'incertitude géopolitique et commerciale continue de peser. Les spreads de crédit High Yield américains se sont élargis à 3,4 %. Les perspectives restent prudentes, avec une croissance mondiale ralentie par les barrières commerciales et une inflation sous surveillance.

Mai
La stabilisation récente de la guerre commerciale a permis aux marchés de poursuivre leur rebond au mois de mai. Cependant, les investisseurs s'inquiètent face à l'ampleur du déficit budgétaire américain et à la nouvelle politique fiscale que l'administration Trump échafaude et qui risque d'augmenter sensiblement le déficit américain. De ce fait, les taux longs sont restés sous pression aux Etats-Unis ainsi qu'au Japon.
Cela n'a pas empêché les actions de rebondir, et en particulier les valeurs technologiques américaines qui affichent en moyenne une performance à deux chiffres sur le mois. La surperformance des actions européennes depuis le début de l'année s'amenuise un peu, mais elles continuent sur leur tendance haussière. Le secteur financier a continué d'afficher de bonnes performances après les publications des résultats du premier trimestre des banques et des assurances.

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

Juin
Malgré un regain de volatilité sur le pétrole lié au conflit au Moyen-Orient, les actions, en particulier les actions américaines ont connu un fort rebond au cours du mois de juin, même si celui-ci est atténué par la poursuite de la baisse du dollar. Dans cet environnement, les contributeurs négatifs sont l'ETF actions europe et Sycomore sélection responsable. A l'inverse, Sycomore sustainable Tech, et Square megatrends champions affichent de bonnes performances en juin. L'or a également continué de jouer son rôle de valeur refuge, à l'image de la bonne performance d'Ixios gold sur le mois. Côté obligataire, Lazard capital fi poursuit sa hausse, et ce malgré la volatilité sur les taux souverains, grâce à un mouvement de compression des spreads sur les obligations financières.

Juillet
En juillet, les actions européennes, particulièrement celles liées aux matières premières ont connu un regain de volatilité, tandis que les actions américaines ont accéléré leur progression.
Malgré les tensions sur le budget, la croissance continue d'être forte aux Etats-Unis, après un premier trimestre légèrement négatif. La saison de publication des résultats a également montré une certaine résilience des entreprises américaines, notamment dans le secteur de la tech. A l'inverse, les valeurs européennes favorisées par le marché depuis le début de l'année (défense, et certains secteurs cycliques) marquent le pas. Ainsi le meilleur contributeur à la performance sur le mois sont les actions technologiques et plus généralement les actions américaines, tandis que les actions européennes affichent une performance autour de 0 sur le mois. L'accord conclu entre l'UE et les US sur les tarifs montrent également une certaine dépendance de l'Europe vis-à-vis du client américain ce qui a tendance à amener un retour des flux des actions européennes vers les actions américaines.

Aout
Globalement en aout les actions ont pâti de doutes sur la croissance à venir, ainsi que des craintes politiques en Europe, et notamment en France. En effet, si les tarifs ont été arrêtés à 15% pour la zone euro et donnent un peu plus de visibilité, l'incertitude reste élevée sur la croissance à venir. En outre, les craintes croissantes sur la dette de plusieurs états européens ont eu pour conséquence une hausse des taux souverains, et ce malgré le dernier discours de Jerôme Powell à Jackson Hole, plus enclin à baisser les taux à court terme. En revanche, les obligations d'entreprises voient leur spread rester à un niveau bas. Dans ce climat de défiance, l'or inscrit un nouveau plus haut historique.

Septembre
En septembre, comme cela était largement anticipé, la Fed a baissé ses taux directeurs de 25bp et le marché table sur deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année (et 3 baisses d'ici fin 2026). En revanche, la BCE a laissé ses taux inchangés, se montrant un peu plus optimiste quant à la croissance de la zone Euro mais ne délivrant aucun signal relatif à la politique monétaire des prochains mois. Les marchés actions ont accéléré leur hausse, aux Etats-Unis via les valeurs technologiques, en particulier celles liées à la tendance IA, et en Europe grâce aux banques, et au retour des secteurs de la consommation et de la défense. Les actions asiatiques, en particulier les valeurs technologiques ont fortement progressé en septembre. Néanmoins la défiance envers les obligations souveraines et les devises traditionnelles, en particulier le dollar, semble se renforcer, avec l'once d'or qui inscrit de nouveaux plus hauts historiques.

Octobre
En octobre, malgré la fermeture des administrations américaines (shutdown) privant le marché de statistiques officielles sur l'économie américaine pendant une quarantaine de jours, le marché actions a poursuivi sa hausse en octobre. La baisse de taux de la FED, les bons résultats du 3e trimestre, et l'accord US Chine sur des tarifs moindres ont permis cette hausse. On notera la progression forte des marchés émergents, ainsi que des valeurs technologiques. Les marchés du crédit ont été plus volatils avec quelques craintes sur les actifs de dette privée. Après une progression exponentielle cette année, l'or marque une pause sur le mois.

Novembre
En novembre, la fermeture des administrations américaines (shutdown) a privé le marché de statistiques économiques officielles pendant plus d'un mois, laissant place à des conjectures et hypothèses sur le marché en attendant une possible baisse des taux de la FED en décembre. En manque d'os à ronger, le marché s'est concentré sur les valeurs technologiques et plus généralement toutes les valeurs liées à l'IA, en particulier leurs valorisations jugées élevées. Ainsi, les indices actions ont reculé sur le mois, en particulier le secteur technologique mais également le secteur de l'énergie qui lui est étroitement lié. A l'inverse, on note un rebond des métaux (précieux et industriels). La poche taux a un impact neutre sur le mois de novembre, le petit écartement de spread étant compensé par la baisse des taux souverains.

Décembre
Globalement, les marchés actions ont fini l'année positivement, portés par les valeurs technologiques, les matières premières, et les banques, et ce malgré des publications contrastées concernant l'économie américaine.
La croissance se poursuit mais à un rythme globalement moins soutenu, faisant espérer une FED encore plus accommodante en 2026. Lors de sa dernière conférence de presse, la BCE a laissé ses taux inchangés, mais il y a la place pour des baisses de taux en 2026 au vu du niveau d'inflation particulièrement contenu en zone euro. Sur les marchés actions européens on note la sous performance de la France par rapport à ses pairs, toujours à cause de l'impasse politique. Cette même impasse maintient les spreads souverains sous pression.
Les positions obligataires sont globalement stables sur le mois, et affichent sur l'année une performance plus que satisfaisante.

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

En date du 20 janvier 2025, le prospectus et les annexes précontractuelles SFDR de la SICAV ont été mis à jour pour refléter les changements suivants :

- La stratégie d'investissement des compartiments GVR-Moderate, GVR-Balanced et GVR-Opportunities a été précisée concernant les instruments du marché monétaire éligibles ;
- L'approche extra-financière des compartiments GVR-Moderate, GVR-Balanced et GVR-Opportunities a été mise en conformité avec les exigences du nouveau référentiel du label ISR ainsi qu'avec les dispositions de la position-recommandation DOC-2020-03 de l'Autorité des marchés financiers en matière de communication centrale.

En date du 2 juin 2025, la documentation réglementaire de la SICAV a été modifiée afin de refléter le changement de dénomination de la SICAV, désormais dénommée « Generali Vision » (en lieu et place de « Generali Vision Responsable »).

Sur la période, le compartiment enregistre les performances suivantes :

Catégorie d'actions	Performance sur la période*	Performance de l'indice **
PER	+5,33%	+9,10%
R	+6,07%	+9,10%

** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*
*** 10% 19 €STER capitalisé + 15% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Excl Financials + 37.5% MSCI ACWI SRI Filtered 20 PAB Net EUR (dividendes réinvestis) + 37.5% MSCI EMU ESG Leaders Select 5% Issuer Capped net EUR*

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
GENERALI VISION RESPONSABLE OPPORTUNITIES PER	116.49	392.09		122.70	804.95	
GENERALI VISION RESPONSABLE OPPORTUNITIES R	101.00	340 245.52	34 410 673.12	107.13	314 907.53	33 837 402.41

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 31 décembre 2025, le compartiment détenait des parts ou actions des OPC suivants :

- SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE
- SYCOMORE SELECTION CREDIT
- SYCOMORE SUSTAINABLE TECH
- SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	0
Vente Actions	0
Achat Future	5
Vente Future	5
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat Option	0
Vente Option	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Achat OPC	43
Vente OPC	39
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	10
Vente ETF	11
Achat BTF	0
Vente BTF	0

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le compartiment intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont de nature futures. Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du compartiment à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du compartiment au risque de change. L'engagement du compartiment sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net. Le compartiment n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps »).

L'engagement du compartiment sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le compartiment intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action. Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils peuvent représenter jusqu'à 20% de l'actif net en cumul.
Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du compartiment.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du compartiment s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

ELIGIBILITE AU PEA

Les compartiments de la SICAV ne sont pas éligibles au PEA.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres :

Il n'est pas prévu d'avoir recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du compartiment.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management a confié la négociation de ses ordres à Sycomore Global Markets. Sycomore Global Markets reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du compartiment et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025*

**Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com*

Conformément à la règlementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :
- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation…

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :
- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).
Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.
Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.
Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).
Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.
Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.
Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 589 K€
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 3 419 K€
Nombre de bénéficiaires : 70, dont 36 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 7 757 K€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2025.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

REMUNERATION VERSEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS (article L. 441-6-1 du code de commerce)

Hormis les frais de gestion qui sont provisionnés dans la SICAV et qui sont payés selon un échéancier déterminé avec la société de gestion, la SICAV n'a pas contracté de dettes représentatives de factures fournisseurs à la date de clôture.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00 | Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : GENERALI VISION OPPORTUNITIES
Identifiant d'entité juridique : 9695 00BOEE8UDIBQS0 18

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36.8% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

1

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le Prospectus, le compartiment vise à surperformer l'indice de référence (10% €STER capitalisé + 15% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Excl Financials (coupons réinvestis) + 37.5% MSCI ACWI SRI Filtered PAB Net EUR (dividendes réinvestis) + 37.5 MSCI EMU ESG Leaders Select 5% Issuer Capped net EUR (dividendes réinvestis)) sur un horizon minimum de placement de cinq ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs et selon un processus d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Les deux principaux moteurs de performance attendus sont une stratégie dite d'actions et une stratégie dite obligataire, déployées sur des thèmes d'investissement évalués pour bénéficier de tendances positives, telles que, mais sans s'y limiter, la transition énergétique, l'économie circulaire, la santé, la nutrition et le bien-être, le numérique et la communication.
La stratégie dite d'actions peut représenter entre 50 et 100% de l'actif net, tandis que la stratégie obligataire peut représenter entre 0 et 50 %. Chacune de ces deux stratégies est divisée en un sous-ensemble d'investissements directs et un sous-ensemble d'investissements indirects (via des investissements en OPCVM).
Les émetteurs privés éligibles sont identifiés au moyen d'une analyse intégrée comprenant le modèle SPICE exclusif. En outre, un cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG) dédié est mis en œuvre pour les émetteurs souverains.
Les OPCVM investis doivent être labellisés ISR ou respecter les exigences quantitatives fixées par le label.

L'indice de référence est un indice composite désigné spécifiquement en cohérence avec la stratégie d'investissement du compartiment, en particulier sur l'exposition « actions » pour laquelle des indices ISR ont été sélectionnés. Cependant, l'indice de référence du compartiment est utilisé uniquement à des fins d'appréciation de la performance financière, et non pour déterminer si le produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Comme mentionné ci-dessus, à fin 2025, 100% des OPCVM détenus dans le fonds disposaient du label ISR.
En effectuant les transparence sur les fonds sous-jacents Sycomore, ci-dessous les niveaux de durabilité:

- Les investissements durables représentent 36.8% du fonds, au sein desquels 9.9% ont un objectif environnemental et 26.9% qui n'ont pas d'objectif environnemental ont un objectif social.
- 98% de l'encours est investi dans des titres ayant des caractéristiques environnementales ou sociales même si ils ne sont pas systématiquement définis comme durables.
- 12.1% du fonds est investi en trésorerie

...et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2024, la part d'investissements durables représentait 36% de l'encours, décomposée en 11% ayant un objectif environnemental et 25% un objectif social.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

<u>En ce qui concerne les investissements en actions et/ou obligations privées</u> :
Le compartiment réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif social ou environnemental. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme contribuant positivement aux enjeux environnementaux ou sociaux à travers leurs produits ou services ou à travers leurs pratiques.
La qualification d'un investissement durable requiert 1/ l'atteinte d'un score minimal sur au moins l'un des indicateurs de contribution positive de la définition d'investissement durable établie par Sycomore AM, 2/ l'absence de préjudices importants, 3/ des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

<u>En ce qui concerne les investissements en OPC</u> : Le compartiment investira systématiquement dans des OPC ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base *ex ante*, avant toute décision d'investissement.
En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

1. **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire**[6] **:** les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
2. **Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3**[7] : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire. Classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) : ces entreprises sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. **Notation SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire provisoire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur un ou plusieurs impacts négatifs.
4. **Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM**[8] : une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, seront déclarées comme « non durables ».

[6] D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document.
[7] Ibid
[8] Ibid

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les conséquences néfastes sur les facteurs de durabilité concernent des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement :** une politique PAI s'appuyant directement sur les indicateurs figurant au tableau 1 de l'annexe I et tous les indicateurs pertinents indiqués dans les tableaux 2 et 3.
2. **Pour l'ensemble des investissements du produit financier** : Le cadre de l'analyse SPICE couvre l'ensemble des enjeux visés par l'ensemble des indicateurs de durabilité défavorables, avec la capacité de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique PAI : chaque facteur de durabilité visé au tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillés dans la politique PAI de Sycomore AM.

Notation SPICE :
La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards).
Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés suivant une approche de double matérialité. La politique PAI de Sycomore AM détaille comment les enjeux couverts par les PAI sont couverts par SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses, la conformité de la politique d'exclusion, le respect de la politique PAI) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisionsd'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et

4

2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des enjeux de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

comme indiqué à la sous-section précédente :

- Les principales incidences négatives, ainsi que toutes les autres incidences défavorables, sont prises en compte pour tout investissement du portefeuille à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable, tout investissement doit se conformer à la politique PAI visant notamment les principaux impacts négatifs.

Les informations relatives aux principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du compartiment.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
SYCOMORE SELECTION RESPONS-I	None	13.98	None
iShares MSCI World SRI UCITS ETF	None	11.19	None
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	None	9.80	None
Lazard Equity SRI	None	8.48	None
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI	None	8.14	None
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	None	7.87	None
CPR MONETAIRE SR-I	None	7.34	None
SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	None	6.09	None
Ixios Funds - Ixios Gold	None	5.66	None
Lazard Credit Fi SRI	None	4.79	None
SYCOMORE SOCIAL IMPACT 49C	None	4.06	None
GIS SYCOMORE AGEING POPULATION C12	None	2.94	None
GEMCHINA-I EUR	None	1.42	None
THE SQU FD SQ MT CH-I EUR	None	1.25	None
Amundi Euro Liquidity Short Term SRI	None	1.09	None

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

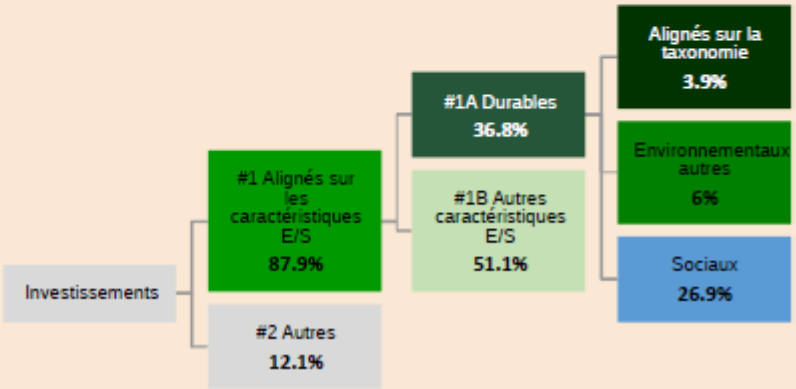

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni

considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
OPCVM	87.9
MONETAIRE	12.1

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

7

environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

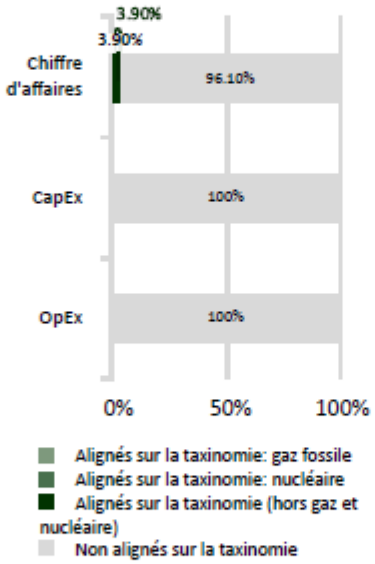

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines

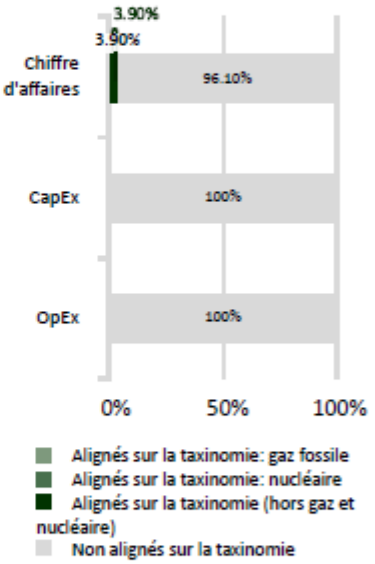

Ce graphique représente % des investissements totaux

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2025, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 3.9% et de 3% en 2024.

8

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE représente 6%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, 26.9% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

12.1% des investissements étaient de la trésorerie, qui n'est pas soumise à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :
Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds, dont ceux requis pour filtrer les risques et les opportunités ESG des titres vifs, et les critères requis pour sélectionner les investissements en OPCVM.

- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (apres désinvestissement) :

o Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, génèrerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
o L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
§ Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
§ Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
§ Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
§ Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
§ A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant

Le fonds ne dispose pas d'indice ESG.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Le fonds ne dispose pas d'indice ESG.

de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

  Le fonds ne dispose pas d'indice ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

  Le fonds ne dispose pas d'indice ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

  Le fonds sous performe son indice de référence.

10

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**33,315,889.39**	**33,597,040.72**
OPCVM	33,315,889.39	33,597,040.72
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**33,315,889.39**	**33,597,040.72**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2,546.90**	**556,834.83**
Comptes financiers	**553,871.92**	**296,931.60**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**556,418.82**	**853,766.43**
TOTAL ACTIF I+II	**33,872,308.21**	**34,450,807.15**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	31,899,842.01	31,859,661.92
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1,937,560.40	2,551,011.20
Capitaux propres I :	33,837,402.41	34,410,673.12
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**33,837,402.41**	**34,410,673.12**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	34,905.80	40,134.03
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**34,905.80**	**40,134.03**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**33,872,308.21**	**34,450,807.15**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	1,257.10	3,114.80
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	22,798.32	32,721.23
Sous-total Produits sur opérations financières	**24,055.42**	**35,836.03**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-15.34	-22.21
Sous-total charges sur opérations financières	**-15.34**	**-22.21**
Total Revenus financiers nets (A)	**24,040.08**	**35,813.82**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-385,278.42	-411,016.03
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-385,278.42**	**-411,016.03**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-361,238.34**	**-375,202.21**

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**13,560.48**	**19,830.71**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-347,677.86**	**-355,371.50**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	1,875,071.66	2,539,088.45
Frais de transactions externes et frais de cession	-22,522.00	-35,000.53
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**1,852,549.66**	**2,504,087.92**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-92,946.33**	**-98,742.31**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**1,759,603.33**	**2,405,345.61**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	470,566.11	656,504.49
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**470,566.11**	**656,504.49**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**55,068.82**	**-155,467.40**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**525,634.93**	**501,037.09**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1,937,560.40**	**2,551,011.20**

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du compartiment Generali Vision Opportunities est la réalisation d'une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence composé de 10% €STER capitalisé + 15% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Excl Financials + 37.5% MSCI ACWI SRI Filtered PAB Net EUR + 37.5% MSCI EMU ESG Leaders Select 5% Issuer Capped net EUR, sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs et selon un processus d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	85.53	93.51	101.00	**107.13**
Actif net (en k EUR)	35,710.48	35,628.45	34,365.00	**33,738.63**
Nombre de titres				
Actions C	417,475.0581	381,005.6410	340,245.5240	**314,907.5322**

Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	-4.16	-1.66	7.06	**5.57**
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	-0.41	-0.84	-1.04	**-1.09**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PER (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)				
Actions C	100.00	108.55	116.49	**122.70**
Actif net (en k EUR)	59.82	294.46	45.67	**98.77**
Nombre de titres				
Actions C	598.1935	2,712.5270	392.0904	**804.9546**

Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Actions C	0.09	-1.93	8.16	**6.40**
Capitalisation unitaire sur revenus				
Actions C	-0.13	-1.71	-2.00	**-2.08**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription
R	FR0014004EI1	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Part réservée aux entités désignées par le Groupe Generali	NA
I	FR0014008KP4	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Part réservée aux clients institutionnels	NA
PER	FR0014008KQ2	Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Tous souscripteurs	NA

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique l'Action « I » non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : cours de clôture jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème		
		Part R	Part I	Part PER
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (Commissaire aux comptes, dépositaire, centralisation, gestion comptable, distribution, frais juridiques …)	Actif net	Taux annuel TTC maximum		
		1.15%	0.55%	1.85%
Commission de surperformance	Actif net	Néant		
Frais indirects	Actif net	0.65% TTC hors frais de surperformance éventuels (taux maximum)		
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant		
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	10 euros TTC maximum sur les OPC		

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de l'Action « I » non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action R.
Capitalisation pour l'action PER.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action R.
Capitalisation pour l'action PER.

Changements affectant le compartiment

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**34,410,673.12**	**35,922,909.45**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	1,737,135.05	2,058,292.92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4,272,283.19	-6,355,919.45
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-361,238.34	-375,202.21
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1,852,549.66	2,504,087.92
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	470,566.11	656,504.49
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**33,837,402.41**	**34,410,673.12**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	17,060.2198
Nombre de titres rachetés	42,398.2116
Catégorie de classe PER (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	428.7535
Nombre de titres rachetés	15.8893
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0014004EI1	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	33,738,632.55	314,907.5322	107.13
FR0014008KQ2	PER	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	98,769.86	804.9546	122.70

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	553.87	-	-	-	553.87
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**553.87**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	553.87	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**553.87**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	0.00
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**0.00**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400SDN8	AMDI ISR ACT US UCITS ETF C	Amundi Asset Management SAS	Blend	France	EUR	1,049,700.00
LU1861137484	AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI	Amundi Luxembourg SA	Blend	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,801,238.00
FR0010979278	CPR MONETAIRE SR-I	CPR Asset Management SA/France	Currency Focused	France	EUR	3,575,552.00
FR0013433109	GEMCHINA-I EUR	Gemway Assets SAS	Growth	France	EUR	912,560.00
IE00BYX2JD69	ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Blend	Irlande	EUR	3,830,400.00
FR0014001BU8	IXIOS ENERGY METALS -I EUR A	Ixios Asset Management SA	Blend	France	EUR	1,254,960.00
FR0013447737	IXIOS GOLD-I EUR	Ixios Asset Management SA	Precious Metals	France	EUR	1,816,655.99
FR0011844034	LAZARD CRE FI IC PARTS -IC-	Lazard Freres Gestion SAS	Corporate	France	EUR	1,313,344.00
FR0000003998	OBJECTIF INVESTISS RESPONSAB	Lazard Freres Gestion SAS	Blend	France	EUR	4,222,395.00
LU2413899282	SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	Sycomore Asset Management SA	Growth	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,682,456.00
FR0011288539	SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	Sycomore Asset Management SA	Aggregate	France	EUR	1,603,690.40
FR0010971705	SYCOMORE SELECTION RESPONS-I	Sycomore Asset Management SA	Blend	France	EUR	4,755,528.00
LU2181906939	SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	Sycomore Asset Management SA	Blend	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3,497,410.00
TOTAL						**33,315,889.39**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	2,546.90
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**2,546.90**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	34,905.80
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**34,905.80**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	384,175.67	1.15
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PER (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,102.75	1.85
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	12,539,084.40
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-346,001.33	-354,583.74
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-346,001.33**	**-354,583.74**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-346,001.33	-354,583.74
Total	**-346,001.33**	**-354,583.74**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,754,445.47	2,402,143.26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,754,445.47**	**2,402,143.26**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,754,445.47	2,402,143.26
Total	**1,754,445.47**	**2,402,143.26**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

Catégorie de classe PER (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-1,676.53	-787.76
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1,676.53**	**-787.76**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,676.53	-787.76
Total	**-1,676.53**	**-787.76**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	5,157.86	3,202.35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**5,157.86**	**3,202.35**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5,157.86	3,202.35
Total	**5,157.86**	**3,202.35**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**33,315,889.39**	**98.46**
OPCVM				**33,315,889.39**	**98.46**
AMDI ISR ACT US UCITS ETF C	100,000	10.50	EUR	1,049,700.00	3.10
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI	33,000	84.89	EUR	2,801,238.00	8.28
CPR MONETAIRE SR-I	160	22,347.20	EUR	3,575,552.00	10.57
GEMCHINA-I EUR	8,000	114.07	EUR	912,560.00	2.70
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	315,000	12.16	EUR	3,830,400.00	11.32
IXIOS ENERGY METALS -I EUR A	500	2,509.92	EUR	1,254,960.00	3.71
IXIOS GOLD-I EUR	400	4,541.64	EUR	1,816,655.99	5.37
LAZARD CRE FI IC PARTS -IC-	800	1,641.68	EUR	1,313,344.00	3.88
OBJECTIF INVESTISS RESPONSAB	1,350	3,127.70	EUR	4,222,395.00	12.48
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	21,000	127.74	EUR	2,682,456.00	7.93
SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	10,660	150.44	EUR	1,603,690.40	4.74
SYCOMORE SELECTION RESPONS-I	7,200	660.49	EUR	4,755,528.00	14.05
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	17,000	205.73	EUR	3,497,410.00	10.34
Créances				**2,546.90**	**0.01**
Dettes				**-34,905.80**	**-0.10**
Autres comptes financiers				**553,871.92**	**1.64**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**33,837,402.41**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	33,315,889.39
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	556,418.82
Autres passifs (-)	34,905.80
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**33,837,402.41**

GENERALI VISION OPPORTUNITIES

RESOLUTIONS